

**Patrick Bouvart**

## **Les prieurés de l'ordre de Fontevraud, pourquoi ce corpus reste méconnu et incertain ?**

La présentation du 24 janvier rendait compte des résultats d'une thèse, *Les prieurés de l'ordre de Fontevraud fondés dans le diocèse de Poitiers au XII<sup>e</sup> siècle. Conditions d'implantation, topographie monastique et évolution*. Le diplôme a été obtenu en décembre 2012 à l'Université de Poitiers. Les recherches ont été réalisées sous la direction de Madame Claude Andrault-Schmitt et de Monsieur Luc Bourgeois. L'exposé s'est focalisé sur les difficultés rencontrées lors de l'élaboration du corpus.

Les connaissances exploitées sont issues d'études documentaires et de plusieurs types d'opérations archéologiques : analyses de bâti, prospections géophysiques, sondages et fouilles programmées.

En 1101, Robert d'Arbrissel, prédicateur apostolique, et Pierre II, évêque de Poitiers, installent une première communauté religieuse constituée d'hommes et de femmes à Fontevraud, aux confins du diocèse de Poitiers. A partir de 1106 et durant tout le XII<sup>e</sup> siècle, plusieurs prieurés lui sont affiliés. Fontevraud est ainsi placé à la tête d'un « ordre nouveau ». L'originalité de cette congrégation bénédictine tient à des statuts visant à la subordination des communautés masculines à celles des femmes. A partir de 1115, l'ensemble des établissements est soumis à l'autorité d'une abbesse, Pétronille de Chemillé. Au sein du corpus, une distinction est effectuée entre les prieurés doubles et les prieurés simples. Les premiers sont normalement dotés de deux églises : celle des femmes dédiée à Sainte-Marie, celle des hommes, à Saint-Jean de l'Habit. Les prieurés simples n'ont qu'une église ou chapelle. Leur dédicace varie selon les lieux.

Les recherches sur les édifices de culte soulèvent la question de la place accordée aux moniales, aux religieux aux laïcs et aux converses. Elles révèlent l'évolution chronologique des partis architecturaux des églises des moniales, laquelle concorde avec celle des autres édifices religieux du diocèse de Poitiers. Elles relativisent donc la notion d'« architecture fontevriste ». Des relations entre différents chantiers sont néanmoins suggérées ; elles pourraient résulter de maîtrises d'ouvrage assurées par des frères de Fontevraud. En ce qui concerne les églises Saint-Jean, les vestiges sont insuffisants pour alimenter des comparaisons. Quelques observations conduisent cependant à relever un hiatus entre les prémices de l'implantation sur le site et la construction effective des prieurés masculins, fréquemment repoussée au dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle. Ce décalage met en exergue les difficultés à appréhender des bâtiments véritablement primitifs, qui furent sans doute temporaires.

Quant aux bâtiments conventuels, ils n'auraient été nécessaires que pour les femmes. Il convient d'imaginer les hommes dans un simple logis, à l'instar de la formule des prieurés simples. L'organisation d'un cloître est partiellement connue grâce à la fouille du prieuré Sainte-Marie de Montazais. Sur ce site inédit, dont la découverte est due au questionnement propre à la thèse, trois ailes enserrent un préau et des galeries. L'identification des espaces reste toutefois délicate ; seuls une sacristie, une salle du chapitre et un réfectoire sont véritablement localisés.

Au final, la confrontation des données de terrain et des archives aboutit à la détermination d'une douzaine de prieurés doubles et neuf prieurés simples installés dans le diocèse de Poitiers. Le corpus est comparable à la liste confirmée par le pape Anastase IV, le 20 janvier 1154. L'acte possède la particularité de distinguer les prieurés doubles par la formule : *locum* + nom de lieu + *cum appenditiis suis*. Ainsi, selon cette source, l'ordre ne comprendrait alors qu'une soixantaine d'établissements conventuels, soit la moitié de l'estimation effectuée jusqu'à présent. L'autre moitié ne serait que des prieurés simples ou domaines.